

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025
N° 2025.12.01

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 09 décembre 2025, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Martine MÉZONNET, Jean-François VIGUÈS, Hervé GRANDJEAN, Josiane MARION, André WALTER, Françoise MASSOUBRE, Francis GAUMY, Aïcha GASSER, Michel PRÉAU, Valérie BERTHÉOL, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, Josiane TOURNEBIZE

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Christian DURANTIN
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Philippe ROCHETTE représenté par Hervé GRANDJEAN
Cristina MESLET représentée par Martine MÉZONNET
Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Patrick NEHEMIE
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Vivien GOURBEYRE représenté par Nadine DAMBRUN

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

BUDGET PRINCIPAL 2025

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

La décision modificative qui vous est présentée a pour objet :

Ecriture de production immobilisée (Travaux en régie) :

Une somme de 30 000 € est identifiée pour procéder aux écritures de valorisation des travaux en régie. Ces écritures d'ordres sont équilibrées en dépenses et en recettes au chapitre 040 de la section d'investissement et au chapitre 042 de la section de fonctionnement.

Ajustements des prévisions relatives au FPIC et au DMTO :

Forts d'une mobilité bienvenue, les DMTO (droits de mutations à titre onéreux) sont actualisés à hauteur de l'excédent constaté à la date du 30/11/2025, une somme de 100 000 € est ajoutée à la nature 73123.

Le positionnement de la Collectivité au regard du Fonds de Péréquation Intercommunal évolue de contributeur à bénéficiaire. Pour 2025, si la partie contribution est bien inscrite au budget (20K€), ce n'est pas le cas de son pendant en recette qui a été notifié à la Collectivité au début du dernier trimestre 2025. La somme de 120 096 € est donc ajoutée à la nature 732221.

Ajustements de crédits pour les écritures d'amortissements des immobilisations :

Les crédits ouverts au Budget Primitif (450K€) doivent être complétés par une inscription complémentaire de 30 000 €. En effet, le passage en M57 induisant des amortissements au prorata temporis, il est nécessaire d'actualiser en fin d'année les montants à amortir au regard des dates de mise en service des immobilisations achetées en cours d'année. Il est rappelé qu'auparavant, la M14 déclenchait l'amortissement sur l'exercice suivant.

Ajustements de crédits au Chapitre 20 :

Une somme de 1 200 € est ajoutée au chapitre 20 afin de permettre l'acquisition d'une licence informatique (logiciel professionnel de restauration de donnée en cas de dysfonctionnement matériel).

Recherche d'équilibre par autofinancement prévisionnel :

Afin de ne pas entrer en conflit avec la stratégie budgétaire, les excédents induits par les recettes valorisées (après financement des écritures d'ordres et des acquisitions présentées supra) sont intégrés à l'autofinancement prévisionnel. L'équilibre de la section d'investissement, contrainte formelle du document budgétaire, est atteint par l'inscription de sommes sur des natures diverses n'appelant pas réalisation.

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget primitif principal dont les dépenses et les recettes se décomposent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
Chapitre 73 (1) – Impôts et taxes / Fiscalité Locale			
73123	Taxe additionnelle au DMTO ou publicité foncière		+ 100 000 €
732221	FPIC (recette)		+ 120 069 €
Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section			
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations	+ 30 000 €	
722	Production Immobilisée Corporelle		+ 30 000 €
Equilibre de la section			
023	Virement à la section d'investissement	+ 220 069 €	
TOTAL GENERAL		+ 250 069.00 €	+ 250 069.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			
2051	Concessions et droits similaires	+ 1 200 €	
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section			
2188	Production Immobilisée Corporelle	+ 30 000 €	
28188	Dotations aux Amortissements des immobilisations		+ 30 000 €
Equilibre de la section			
001 et 021	Virement de la section de fonctionnement et équilibre dépense	+ 171 087.35 €	+ 220 069 €
2188 / 21	Autres immobilisations corporelles	+ 47 781.65 €	
TOTAL GENERAL		+ 250 069.00 €	+ 250 069.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **21 Voix Pour, 12 Voix Contre** décide :

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget primitif principal dont les dépenses et les recettes se décomposent comme présenté ci-dessus.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN